

main ne peut être remplacé par aucune autre opération. C'est le cas qui se présente lorsque les plantes commencent à sortir de terre ; leurs racines sont si délicates à cette époque, leurs tiges sont si grêles, qu'il serait à craindre que, secouées trop fortement par la houe à cheval, ou même couvertes par la terre qu'elle déplace, elles ne subissent dans ce cas un dommage réel. C'est ce qui a lieu surtout par rapport aux plantes qui se sèment de bonne heure au printemps, et dont la végétation, qui n'est presque pas activée par les faibles ardeurs du soleil, est lente et laborieuse. Malgré la longueur de ce travail, cependant le cultivateur qui sait saisir l'apropos, qui comprend l'avantage qu'il y a à détruire les mauvaises herbes dès leur enfance, et à ameublir le sol, ne reculera jamais devant cette dépense.

BINAGE À LA HOUE À CHEVAL.

Il y a longtemps, en Angleterre surtout, que l'agriculture se sert avec succès d'instruments conduits par les chevaux, pour opérer les binages ; cependant elle n'a pas mis entièrement de côté le travail à bras d'homme. Si elle a compris que, en s'obstinant à n'utiliser que les bras de l'homme, la culture des plantes sarclées serait très dispendieuse, d'un autre côté, elle sait que le binage exécuté seulement avec le secours des chevaux ne peut être qu'imparfait ; et que si on réunit les deux moyens d'exécution, pour les compléter l'un par l'autre, on arrive à un résultat qui doit satisfaire tout homme sensé et rationnel.

La conduite de la houe à cheval ne présente aucune difficulté réelle, pourvu que l'opération s'exécute en temps propice. " Je pourrais, dit M. de Dombasle, réduire à une seule les précautions nécessaires pour qu'on obtienne constamment un plein succès dans l'emploi de cet instrument, lorsqu'il est bien construit et dirigé avec attention.

" Cette précaution consiste à saisir avec intelligence l'instant favorable à l'emploi de cet instrument, relativement à l'état du sol, des plantes qui composent la récolte, et surtout des plantes que l'on veut détruire.

" Il est certain que si on laisse passer cet instant, si la croute de la terre a le temps de se durcir, que si les mauvaises herbes avancent assez dans leur végétation pour développer des racines fortes et nombreuses, la houe à cheval fonctionnera très difficilement et ne sera presque d'aucun service. Mais, au contraire, si on surveille avec attention le terrain et les plantes nuisibles dès leur apparition, on trouvera toujours un instant propice pour donner entre les lignes une culture parfaite, c'est-à-dire pour remuer et ameublir la surface du terrain, et opérer la destruction des plantes parasites.

" Il ne faut pas se persuader, dit encore le même agriculteur, que l'emploi de la houe à cheval dispense, dans tous les cas, de tout travail de main-d'œuvre. Dans beaucoup de cas, cet instrument exempte presque complètement du travail à la main, mais cela a rarement lieu les premières fois qu'on l'emploie ; d'abord, parce qu'on manque alors d'expérience sur la manière d'en tirer le meilleur parti possible, et ensuite parce qu'ordinairement le sol est infesté de plantes nuisibles qui ont déjà de

fortes racines. Cependant dans ces circonstances, la houe à cheval diminue encore beaucoup le travail à la main, pourvu qu'on l'emploie avec intelligence.

" Mais lorsqu'on commence à adopter l'usage de cet instrument, on doit prendre la détermination de suppléer par le travail des ouvriers, à tout ce qu'il a de défectueux dans le binage.

C'est surtout du binage à la houe à cheval qu'on peut dire avec raison que *celui qui met la main à la charrue ne doit pas regarder derrière lui*. Lorsque par la faute du conducteur ou par un accident auquel il est étranger, l'instrument a mal fonctionné, celui qui le dirige n'a rien de plus pressé que de regarder derrière lui pendant que l'instrument continue de marcher : Eh ! bien, s'il examine la partie qu'il vient de parcourir pendant qu'il regardait en arrière, il verra que le dégât occasionné par sa seule curiosité est plus considérable que le premier.

Quelque soit la faute qui ait été commise, il ne faut pas s'en inquiéter, parce que le trouble où l'on se met empêche d'être présent à sa besogne. On avisera plus tard aux moyens de réparer le dommage, si c'est possible.

On n'attèle qu'un cheval à la houe. Dans les commencements, lorsque l'animal n'est pas familier avec cette opération par l'habitude et l'exercice, il faut un enfant pour le guider. Mais bientôt il comprend la manœuvre, et un homme suffit alors pour diriger l'instrument et le cheval.

Si quelquefois l'instrument est entravé dans sa marche par l'accumulation des herbages, le conducteur lève la partie antérieure en s'appuyant sur les mancherons, et la laisse retomber aussitôt ; la secousse que ce mouvement imprime à tout l'instrument détache les mauvaises herbes qui se trouvent en avant ; il soulève également la partie postérieure et la même manœuvre produit le même effet. Ces deux mouvements n'exigent nullement que l'instrument s'arrête. Ils sont même d'autant plus efficaces qu'ils sont plus instantanés.

La houe à cheval est un instrument assez simple dans sa construction. Il consiste en une pièce de bois de deux pieds et demi à trois pieds de longueur à laquelle sont attachées, à sa partie antérieure, deux autres pièces qui s'en éloignent insensiblement jusqu'à la partie postérieure où se trouvent attachés deux mancherons. Ces deux pièces s'éloignent ou se rapprochent à volonté, selon que l'exige l'espace qui existe entre les lignes.

Le soc qui affecte différentes formes, selon la nature du sol et le but qu'on se propose, est placé à l'extrémité antérieure de la branche du milieu.

À part le soc, les parties latérales de l'instrument portent des lames tranchantes. Il arrive souvent que cet instrument varie dans sa forme et ses dimensions, mais nous nous contenterons des détails que nous venons de donner.

EMPLOI DES PRODUITS DU BINAGE

Lorsque les herbes détruites par les menues cultures, c'est-à-dire par le binage et le sarclage sont peu abondantes, on les